VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021**

**Présent(e)s** :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, ~~Nathalie ELSEN~~ et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

***2.- Objet : Aménagement du territoire – Demande de permis d'urbanisme avec modification de voirie, route d'Anton à Bonneville et Andenne – Affaire « Ville d'Andenne » - Aspect voirie.***

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment son article R.IV.40-1°, § 1er, 2° ;

Vu le décret du 6 février 2014 sur la voirie communale ;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par la Ville d'Andenne pour le renouvellement complet du revêtement bitumeux, l'aménagement de plusieurs zones de croisement le long de la route d'Anton et l'élargissement de la route au droit du carrefour avec la Chaussée d'Anton, à Andenne et Bonneville ;

Considérant que la demande a été communiquée par le Fonctionnaire délégué au Collège communal en date du 29 juin 2021, reçue le lendemain ;

Considérant que le projet implique une modification de la voirie ;

Vu l'avis d'enquête publique et, avec les pièces y jointes, le procès-verbal de la clôture de ladite enquête, qui s'est tenue du 15 juillet au 14 septembre 2021 inclus, conformément aux dispositions du CoDT ;

Considérant que le projet a suscité deux lettres d'observations, lesquelles sont annexées au procès-verbal de clôture de ladite enquête, qui portent sur la limitation de vitesse et la limitation de tonnage dans la rue ;

Vu l'avis favorable conditionnel émis le 28 septembre 221 par la CCATM ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

**<u>ARRETE</u>, à l'unanimité :**

**<u>Article 1er :</u>**

Le Conseil communal approuve le dossier « voiries » qui accompagne la demande de permis d'urbanisme introduite par la Ville d'Andenne pour le renouvellement complet du revêtement bitumeux, l'aménagement de plusieurs zones de croisement le long de la route d'Anton et l'élargissement de la route au droit du carrefour avec la Chaussée d'Anton, à Andenne et Bonneville.

**<u>Article 2 :</u>**

La présente délibération sera transmise, avec le dossier administratif requis, au Fonctionnaire délégué chargé de l'instruction de cette demande.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**LE DIRECTEUR GENERAL,**
**R. GOSSIAUX**

**LE PRESIDENT,**
**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**R. GOSSIAUX**

**LE BOURGMESTRE,**

**C. EERDEKENS**

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME
Documents à joindre à l'annexe 8 : DESTINATION DES BÂTIMENTS
14 Avril 2021

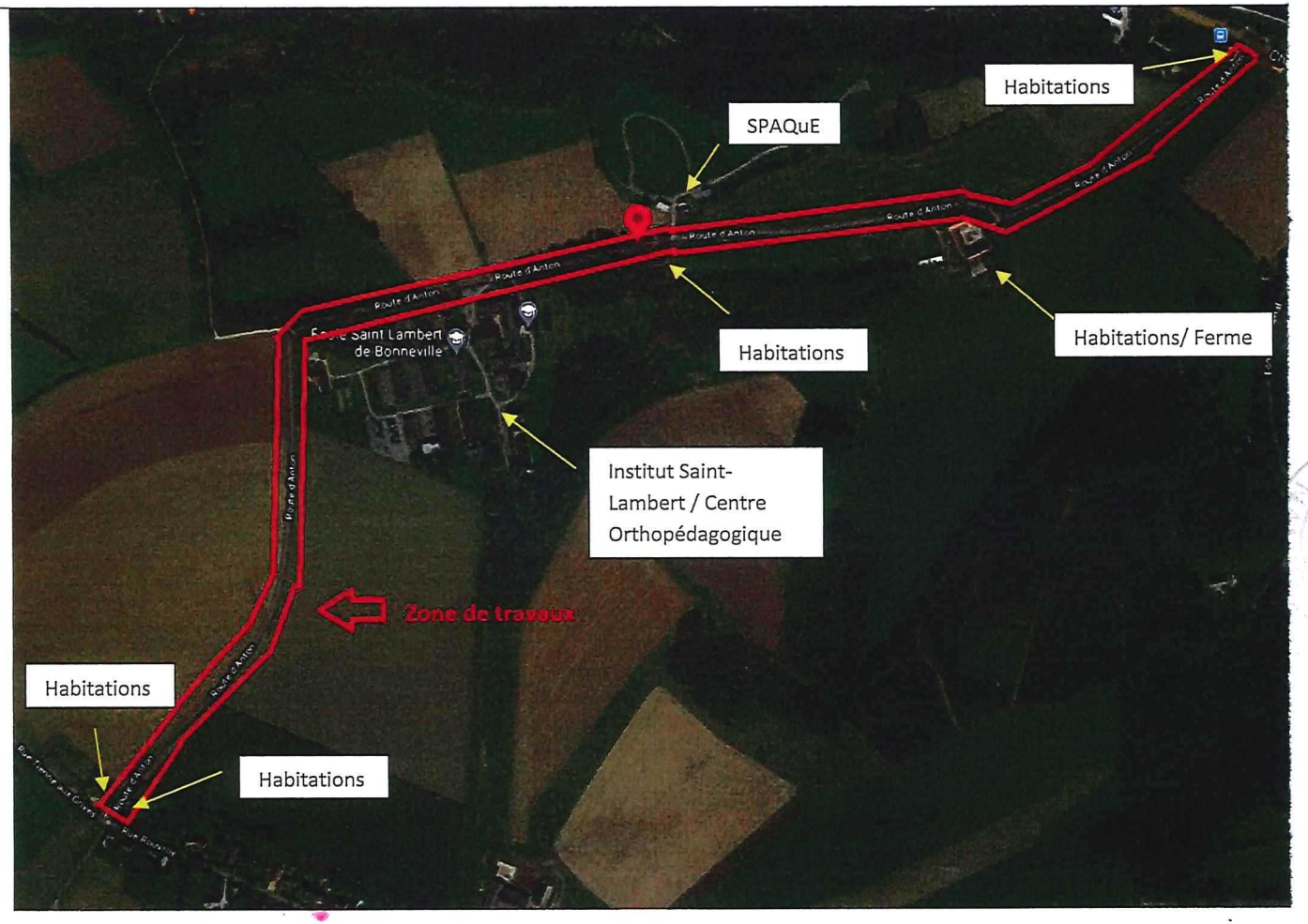


PROVINCE DE NAMUR – VILLE D'ANDENNE
Rénovation et zones de croisements route d'Anton

Par délégation
Jean-Marie MACHIGNY
Chef de service

Par le Collège
Le Bourgmestre,

VILLE D'ANDENNE

PROJECT
CONCEPTION & CONSTRUCTION

**Vu pour être annexé à la délibération n° 2 du 18 octobre 2021 du Conseil communal.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,** **Le Bourgmestre,**

**R. GOSSIAUX** **C. EERDEKENS**